



Département
de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 08/02/2024

Reçu en préfecture le 08/02/2024

Publié le

ID : 085-218501096-20240205-2024FEVDEL21-DE



Date de la convocation : 30 janvier 2024
Séance du Conseil Municipal : 5 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD (sauf à la délibération 12)- Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU - Roger BRIAND - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD - Jean-Marie GIRARD - Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU - Marietta BOONEFAES - Jean-Marie RAUTUREAU - Steven BARTHELEMY - Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM - Julie MARIEL-GODARD (à partir de la délibération 13) - Joseph LIARD - Etienne BLANCHARD - Marie-Bernadette RIVIERE

Excusés : Odile PINEAU donne pouvoir à Angélique RICHARD
Pierrick THOMAS donne pouvoir à Steven BARTHELEMY
Christophe VERONNEAU donne pouvoir à Patrice BOUANCHEAU
Marie-Annick MENANTEAU donne pouvoir à Magali LOIZEAU
Lilian BOSSARD
Julie MARIEL-GODARD donne pouvoir à Etienne BLANCHARD jusqu'à la délibération 12
Aurélien PAQUEREAU donne pouvoir à Joseph LIARD

Nombre de conseillers en exercice : 33
32 à la délibération 12
Nombre de conseillers présents : 26
25 à la délibération 12
27 à partir de la délibération 13
Nombre de conseillers votants : 32
31 à la délibération 12

Secrétaire de séance : Jean-Marie RAUTUREAU

21- MARCHÉS DE TRAVAUX POUR LA CONSOLIDATION DES RUINES ET L'AMÉNAGEMENT DE MISE EN VALEUR DU SITE DU CHÂTEAU DE L'ÉTENDUÈRE – AVENANT N°1 AU LOT 1 - AUTORISATION DE SIGNATURE

Pour rappel, par délibération n°21 du 28 juin 2021, le Conseil municipal a autorisé la signature des marchés de travaux pour la consolidation des ruines et l'aménagement de mise en valeur du site du château de l'Etendue, tels qu'ils ont été attribués par la Commission MAPA du 13 juin 2022.

A l'issue de la procédure adaptée mise en œuvre, les marchés ont été attribués et notifiés de la façon suivante :

- **Lot 1 « Maçonnerie – Pierre de taille »** : attribué à la société BATISEVRE – 79700 SAINT AMAND SUR SEVRE, pour un montant de 685 393,84 € HT (Offre de base : 659 822,51 € HT + PSE n°1 : 25 571,33 € HT),

- **Lot 2 « Métallerie »** : déclaré sans suite car infructueux,
- **Lot 3 « Passerelle bois »** : attribué à la société CHARRIER SAS – 85140 ESSARTS EN BOCAGE, pour un montant de 21 891,90 € HT.

A l'issue de la seconde procédure adaptée mise en œuvre, le lot 2 a été attribué et notifié de la façon suivante :

- **Lot 2 « Métallerie »** : attribué à la SARL FORGE DECO OUEST – 49280 LA SEGUINIÈRE, pour un montant de 82 372,52 € HT (Offre de base : 54 676,16 € HT + PSE n°2 : 13 015,80 € HT + PSE n°3 : 14 680,56 € HT).

Soit un montant global de travaux de 789 658,26 € HT.

Dans le cadre du chantier et à la demande du maître d'ouvrage, suite aux fouilles archéologiques réalisées, il est proposé de mettre en valeur le sol intérieur du château (notamment les substructions) ainsi que la base de la chapelle (reprise de la couche sacrificielle).

Ces travaux supplémentaires représentent un montant de 92 426,70 € HT € HT et font l'objet de l'avenant n°1 (devis du 31/01/2024)

Le nouveau montant du marché du lot 1 « **Maçonnerie – Pierre de taille** » s'élève à 777 820,54 € HT, soit une augmentation de 13,49 % par rapport au montant initial de ce lot.

Le nouveau montant total des travaux est donc de 882 084,96 € HT, soit 11,70 % d'augmentation par rapport au montant total initial.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article L.2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment l'article R.2194-8,

Vu la délibération n°21 du Conseil municipal du 28 juin 2021,

Vu le Budget principal 2024,

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement de la Ville et Grands Travaux du 23 janvier 2024,

Vu le rapport de Véronique BESSE,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- approuve le projet d'avenant n°1 au marché de travaux pour la consolidation des ruines et l'aménagement de mise en valeur du site du château de l'Etendue – Lot 1 « **Maçonnerie – Pierre de taille** » décrit ci-dessus,
- autorise M. le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer ledit avenant ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution.

Jean-Marie RAUTUREAU
Secrétaire de séance



Transmis en Préfecture le :
Publié électroniquement le :

08 FEV. 2024
08 FEV. 2024



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire

